

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 5 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Maire.

PRESENTS : M.GAILLARD, MME GARRELIS, MME CHEBASSIER, M. FIDALGO, M. PASSERIEUX, MME BARRAU, M. PAUILLACQ, MME LEBRETON, MME LE LAY, MME le BAIL, MME OLIVER, M. SENNAVOINE, M. LE LAY,

EXCUSES: M. LACOSSE (procuration à M. PAUILLACQ), MME BARRAU (procuration à MME CHEBASSIER)

SECRETARE DE SEANCE : Madame LEBRETON Catherine

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer l'ordre du jour Monsieur GAILLARD précise qu'il a besoin de rajouter trois points à cette séance, à savoir :

- Une demande de subvention pour la Vaillante sport
- Deux demandes de subvention pour l'équipement numérique des écoles

Le compte-rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

[Vote du compte administratif 2020](#)

Budget principal

Monsieur Gaillard donne la parole à Sandrine Garrelis qui fait un exposé chapitre par chapitre, du compte de gestion dressé par Mme Tréboutte et de notre compte administratif 2020 du budget principal, diffusés sur grand écran aux élus.

L'affectation de résultat permet de faire apparaître les données ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 220 308.58 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	+ 37 082.77 €
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (crédit)	
<u>C résultat à affecter</u>	+ 257 391.35 €
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 88 597.65 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	- 52 828.90 €
Besoin de financement F	- 141 426.55 €
AFFECTATION = C	257 391.35 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	141 426.55 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	115 964.80 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget communal identique au compte de gestion.

L'affectation de résultat permet de faire apparaître les données ci-dessous

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 11 360.07 €
Dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.0 €
	- 19 826.82 €
c. Résultat antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	- 31 186.89 €
Résultat à affecter d. = a. + c. (1)	
(Si D est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	253 667.39 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 15 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	- 31 186.89 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	- 31 186.89 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement identique au compte de gestion.

Enquête SAGE DROPT

Julien PAUILLACQ prend la parole pour expliquer le but de cette enquête.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le projet de SAGE du Dropt soumis à enquête publique est constitué de plusieurs documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement, le rapport d'Evaluation environnementale, le rapport de présentation, le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles suivants : L 121-15, L 121-16 et L 121-13, le mémoire en réponse aux avis recueillis lors de la consultation validé par la CLE du 19/11/2020.

Le projet de SAGE est structuré autour de 4 grands enjeux :

- Gestion quantitative,
- Qualité des eaux
- Milieux aquatiques
- Gouvernance, Communication et Suivi

Qui sont déclinés en 11 objectifs présentés par M. Pauillacq.

le Conseil Municipal ayant écouté cet exposé approuve le projet du SAGE Dropt tel qu'il est présenté

Convention pour la mise en place d'un service accueil périscolaire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en 2013, la Municipalité a confié à l'Association Vacances Loisirs de Saint Pierre d'Aurillac la mise en place, l'animation et la gestion d'un accueil périscolaire destiné aux élèves de notre école.

La convention étant échue depuis le 31 décembre 2020, monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent reconduire celle-ci, à compter du 1 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de reconduire la convention pour la mise en place d'un accueil périscolaire auprès de l'Association Vacances Loisirs de Saint Pierre d'Aurillac, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Règlement du déca park

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'assurer l'ordre public, la sécurité des personnes et des biens, les principes d'accès, la police des lieux, les règles de vies etc ..., il faut fixer par voie réglementaire les dispositions applicables à la fréquentation de celle-ci.

Monsieur SENNAVOINE en charge de cette mission, prend la parole et communique le règlement qu'il a élaboré, en lien avec la commission dynamisme.

Une discussion s'engage alors sur la composition de celui-ci. Une fois défini, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal portant sur le règlement intérieur de l'aire de jeux communale qui sera apposé au portail d'entrée.

Règlement du court de tennis

Monsieur Sennavoine indique que le court de tennis situé derrière le Foyer Rural, actuellement libre d'accès pour les Caudrotaises et Caudrotais, nécessite également la mise en place d'un règlement intérieur pour l'organisation de son utilisation.

Une discussion s'engage alors sur la composition de ce règlement, celui-ci une fois défini, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal portant sur le règlement intérieur du court de tennis qui sera affiché à l'entrée du terrain.

Représentant CLECT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègeront au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) rattachée auprès de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Sont candidats :

- Monsieur Jérémie GAILLARD, Maire
- Madame GARRELIS Sandrine, 3^{ème} adjointe

Le Conseil Municipal, décide de nommer pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

- Délégué titulaire : monsieur Jérémie GAILLARD, Maire
- Déléguée suppléante : madame Sandrine GARRELIS, 3^{ème} adjointe

Enquête sur la création d'un marché hebdomadaire

Madame BARRAU arrive à cette séance et prend part au débat

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'enquête diffusée auprès des habitants concernant la création d'un marché hebdomadaire, le retour de 205 questionnaires a conclu à un sondage positif avec une préférence pour un marché en majorité, pour le dimanche matin.

Il sera donc nécessaire de se faire accompagner par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCI) pour leur appui technique et opérationnel pour la faisabilité d'un tel projet.

Dans un premier temps, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la création d'un marché hebdomadaire sur la commune. La préférence de la majorité des élus concernant les horaires est de 8h à 13h.

Après présentation et débat, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de créer un marché hebdomadaire le dimanche matin et de se faire accompagner par la CCI de Bordeaux.

Une réunion de groupe est programmée dans deux semaines avec pour objet la création d'une commission pour l'organisation de ce marché hebdomadaire.

Enquête sur les rythmes scolaires

Madame OLIVER devant s'absenter, remet à Monsieur le Maire un pouvoir lui permettant de voter en son nom, toutes les délibérations restantes à étudier.

Delphine CHEBASSIER précise que depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours est rendue possible par dérogation au cadre général de 4.5 jours, jusqu'à présent les municipalités n'avaient pas souhaité remettre en question ces rythmes.

Toutefois, à la demande de plusieurs parents, dont le nombre légitime la démarche, la municipalité a décidé d'ouvrir le débat pour consulter l'ensemble des familles.

Un sondage a donc été effectué auprès des parents d'élèves sur les rythmes scolaires, afin de connaître la position sur un éventuel passage à 4 jours de classe par semaine.

Deux critères de validation avaient été retenus : un taux de participation des 2/3 et 75 % d'avis favorables sur les suffrages exprimés.

Seulement 41 retours sur 80 familles concernées ont répondu au sondage. 63 % des suffrages exprimés étaient favorable au passage à la semaine de 4 jours.

Les rythmes scolaires ne changeront donc pas à la rentrée 2021. Une nouvelle consultation pourrait néanmoins être programmée.

Demande de subventions associations communales

Association YVENEMENT

Suite au débat de la séance du 22 janvier 2021 et après avoir reçu le président de l'association Yvènement, monsieur le Maire a souhaité inviter à nouveau monsieur Planche à cette séance, afin qu'il présente aux élus les modifications apportées au nouveau projet concernant le festival HARMODEON prévu en septembre 2021.

Le coût de cette manifestation a été revu à la baisse, avec diminution du contenuet de différents frais.

Actuellement 20 bénévoles sont inscrits et un bureau a été constitué.

Le tarif des concerts est de 25 € par adulte dès 18 ans.

Un appel aux dons ainsi qu'une billetterie en ligne sera ouverte début mars, sur le site harmodeon-festival.fr

M. Planche doit d'ici la fin du mois d'avril déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire valider son projet de manifestation publique.

Monsieur le Maire sollicite donc à nouveau les élus pour l'attribution d'une subvention de 3000 € qui serait versée en deux temps :

- 1500 € à la délibération
- 1500 € à la fin du 2^e trimestre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

- Décide à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 3000 € à l'association Yvènement, pour l'organisation du festival HARMODEON prévu en Septembre 2021, selon les conditions énumérées ci-dessus.

Association Vaillante Sport

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'est entretenu avec le président de la Vaillante Sport qui est inquiet pour le devenir de l'association.

En effet, depuis l'apparition de la COVID 19 et les différentes mesures sanitaires mises en place par le gouvernement, le club est fortement impacté financièrement : absence de sponsors, pas de vente de calendriers, etc... mais il doit tout de même faire face à des dépenses courantes.

Leur budget est actuellement déficitaire d'environ 4000 €.

Le Président a donc sollicité la Municipalité pour l'octroi d'une subvention afin de permettre au club de survivre et de pouvoir continuer ses activités dès que cela sera possible, celui-ci comptant plus d'une centaine d'adhérents.

Le Conseil Municipal, décide d'octroyer un premier versement de 3000 € à l'association Vaillante Sport.

[Section des jeunes Sapeurs Pompiers de Langon](#)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de LANGON/SAINT-MACAIRE sollicitant le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention.

En effet, cette association type loi 1901, qui regroupe 30 jeunes âgés de 13 à 18 ans, est à la recherche de partenaires afin de pouvoir investir dans divers équipements, tente, drapeau, maillots, etc... et pour continuer à participer aux différentes manifestations sportives et républicaines.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir débattu décide d'octroyer à l'unanimité, une subvention de 150 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de LANGON/SAINT-MACAIRE.

[Association aide alimentaire du Réolais](#)

Le président de cette association qui vient en aide à toute personne en difficulté temporaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde par l'attribution de colis alimentaires nous sollicite pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal, estimant que les Caudrotais sont dirigés vers la croix rouge du Langonnais, subventionnée par la municipalité, émet à l'unanimité des membres présents un avis défavorable pour l'octroi d'une subvention.

Ecole

Equipement numérique

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors du premier conseil d'école, les enseignants ont fait part des difficultés avec l'environnement informatique déployé à l'école et de la nécessité d'envisager l'entretien du parc informatique qui est devenu obsolète. Il a été demandé s'il était possible de prévoir son remplacement (vidéos projecteurs, tableaux numériques, ordinateurs, etc ...), ainsi que l'amélioration du réseau internet, ceci pour une meilleure qualité de l'enseignement des enfants de l'école de Caudrot.

Monsieur LE LAY a pris en charge ce dossier, et a fait établir un diagnostic auprès de Gironde numérique, qui confirme la vétusté du matériel et du réseau.

Un devis a été demandé pour le câblage, qui s'élève à 13 884.62 € TTC.

Un devis pour l'amélioration du réseau et la connexion Wifi, s'élève lui à 9 545.82 € TTC

Un devis pour l'équipement numérique (Vidéoprojecteurs, postes informatiques, écrans tactiles, enceinte, appareils photos, s'élève à un montant TTC de 29 953.51 €

Un devis pour la maintenance du parc informatique comprenant 20 heures annuelles avec une visite de contrôle, s'élève à 2160 € TTC

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de constituer les dossiers de demandes de subventions :

- auprès du Département
- auprès du ministère de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir débattu autorise monsieur le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département et de l'Académie, dans le cadre du projet d'équipement numérique de l'école.

Projet film

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de courts-métrages souhaité par l'équipe enseignantes avec chacune des cinq classes de l'école de Caudrot.

Le devis effectué par Mizaru Films de Saint Macaire s'élève à un montant de 5 068 € T.T.C.

L'association AD OCCE 33 coopérative scolaire de l'école primaire, participera à ce projet à hauteur de 2 500 € T.T.C.

Le reste à charge sera donc financé par la commune, sachant qu'aucune sortie scolaire n'a pu être faite cette année, ainsi que le spectacle de Noël 2020, ce qui permet de financer ce reste à charge.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer le devis établi par la société Mizaru Films et demandera la participation de l'association AD OCCE 33 coopérative scolaire de l'école primaire à hauteur de 2 500 €.

Marché public

Monsieur le Maire informe les élus que l'offre de marché public concernant l'étude de maîtrise d'œuvre paysagiste relative à l'aménagement de la plaine du Castéra, a été mise en ligne le 1^{er} mars avec une date limite de remise des plis fixée au 31 mars 2021.

Covid 19

Monsieur le Maire en partenariat avec l'ARS, informe les élus qu'une opération de dépistage gratuite aura lieu au foyer rural de Caudrot, le jeudi 25 Mars ouverte à tous les Caudrotais sans condition d'âge.

La séance est levée à 22 h 00.